

États financiers consolidés intermédiaires de

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

*31 mars 2004
(non vérifié)*

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

Table des matières

Bilans consolidés intermédiaires	1
État consolidé intermédiaire des résultats.....	2
État consolidé intermédiaire de l'avoir des porteurs de parts	3
État consolidé intermédiaire des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 à 11

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

Bilans consolidés intermédiaires

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2004	31 décembre 2003
	(non vérifié)	
ACTIF		
À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	39 912 \$	45 545 \$
Encaisse affectée (notes 4 et 12)	197 078	203 040
Débiteurs	83 341	82 639
Charges payées d'avance	5 205	3 903
Frais de publication reportés	50 360	32 751
Impôts futurs	18 970	18 453
	394 866	386 331
FRAIS DE PUBLICATION REPORTÉS	6 733	2 326
IMMOBILISATIONS	40 062	40 834
AUTRES ACTIFS	2 251	2 686
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	41 881	41 387
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	1 252 191	1 307 601
ÉCART D'ACQUISITION	2 748 624	2 681 579
	4 486 608 \$	4 462 744 \$
PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	55 385 \$	65 506 \$
Retenues d'impôt à la source à payer (notes 4 et 12)	197 078	203 040
Distributions à payer	17 681	16 836
Produits reportés	33 465	23 269
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 362	1 114
	304 971	309 765
CRÉDITS REPORTÉS	7 890	6 839
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	29 429	29 114
DETTE À LONG TERME	1 053 885	1 053 992
IMPÔTS FUTURS	48 088	54 938
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	527 202	585 615
	1 971 465	2 040 263
AVOIR DES PORTEURS DE PARTS	2 515 143	2 422 481
	4 486 608 \$	4 462 744 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

État consolidé intermédiaire des résultats

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts – non vérifié)

	Trimestre terminé le 31 mars 2004
Produits	154 684 \$
Charges d'exploitation	53 035
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	101 649
Amortissement	72 791
Bénéfice d'exploitation	28 858
Frais financiers (note 10)	9 664
Bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle	19 194
Économie d'impôts	(11 661)
Part des actionnaires sans contrôle	21 384
Bénéfice net	9 471 \$
Bénéfice net par part	0,040 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice par part	236 040 035
Bénéfice dilué par part	0,039 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part	241 644 665

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES
État consolidé intermédiaire de l'avoir des porteurs de parts
(en milliers de dollars canadiens – non vérifié)

	Trimestre terminé le 31 mars 2004				
	Capital des porteurs de parts (note 7)	Options sur actions en cours	Bénéfice cumulé	Distributions	Total
Solde au 31 décembre 2003, déclaré antérieurement	2 464 600 \$	-	3 161 \$	(45 280)\$	2 422 481 \$
Incidence cumulative de l'adoption d'une nouvelle convention comptable (note 9)	-	17	(17)	-	-
Solde au 31 décembre 2003, retraité	2 464 600	17	3 144	(45 280)	2 422 481
Émission de parts	134 573	-	-	-	134 573
Remboursement de prêts à l'achat de parts consentis à des salariés	714	-	-	-	714
Distributions (note 8)	-	-	-	(52 198)	(52 198)
Obligations en vertu d'options sur actions octroyées (note 9)	-	102	-	-	102
Bénéfice net de la période	-	-	9 471	-	9 471
Solde au 31 mars 2004	2 599 887 \$	119 \$	12 615 \$	(97 478)\$	2 515 143 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES
État consolidé intermédiaire des flux de trésorerie
(en milliers de dollars canadiens – non vérifié)

	Trimestre terminé le 31 mars 2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net	9 471 \$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces	
Amortissement	72 791
Amortissement des frais de financement reportés	171
Part des actionnaires sans contrôle	21 384
Autres éléments sans incidence sur l'encaisse	1 477
Impôts futurs	(11 816)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation	(17 513)
	75 965
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations	(9 084)
Produit tiré d'avantages incitatifs relatifs à un bail	3 008
	(6 076)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Frais d'émission	(2 244)
Produit de l'exercice d'options (note 3)	1 622
Produit du remboursement de prêts à l'achat de parts consentis à des salariés	714
Remboursement de dettes à long terme, montant net	(278)
Distributions aux porteurs de parts	(51 353)
Distributions aux actionnaires sans contrôle	(23 983)
	(75 522)
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(5 633)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	45 545
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	39 912 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

Notes complémentaires

31 mars 2004

(tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts – non vérifié)

1. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et comprennent les comptes du Fonds de revenu Pages Jaunes (le « Fonds »), YPG Trust, YPG General Partner Inc. (« YPG GP »), YPG LP, Les Placements YPG Inc. et ceux de Groupe Pages Jaunes Cie. Ces états financiers ne présentent pas toutes les informations requises par les PCGR du Canada relativement à des états financiers annuels et, par conséquent, devraient être lus parallèlement aux états financiers annuels les plus récents pour l'exercice allant du 1^{er} août 2003, date du début de l'exploitation, au 31 décembre 2003.

La préparation de ces états financiers est basée sur les mêmes conventions comptables et méthodes d'application de ces conventions que les états financiers annuels les plus récents pour l'exercice allant du 1^{er} août 2003, date du début de l'exploitation, au 31 décembre 2003, à l'exception des éléments suivants :

Régime de rémunération à base d'actions

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2003, YPG LP a adopté la norme comptable du chapitre 3870 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA ») intitulé « Rémunérations et autres paiements à base d'actions ». La norme exige la constatation des attributions de rémunérations octroyées à des salariés ou à d'autres personnes. La norme a été appliquée aux attributions octroyées à compter du 1^{er} janvier 2003.

Pour l'exercice 2003, YPG LP, comme le permet la nouvelle norme, a choisi de ne pas utiliser la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises aux salariés en vertu du régime d'options sur actions. Aucune charge de rémunération n'a été constatée au titre de ce régime lorsque les options sur actions ont été attribuées aux salariés.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, YPG LP a adopté la modification apportée au chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Rémunérations et autres paiements à base d'actions ». La modification, publiée en novembre 2003, exige la passation en charges de toutes les attributions de rémunérations à base d'actions pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004 en utilisant la méthode de la juste valeur. YPG LP a choisi d'adopter la modification en utilisant comme méthode de transition l'application rétroactive sans retraitement comme le permet la norme.

Dépréciation d'actifs à long terme

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, le Fonds a adopté la norme comptable du nouveau chapitre 3063 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Dépréciation d'actifs à long terme ». Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme. Il remplace les dispositions relatives aux réductions de valeur du chapitre 3061 intitulé « Immobilisations corporelles ». La nouvelle norme exige la constatation d'une perte de valeur pour un actif à long terme destiné à être conservé et utilisé lorsque des événements ou des

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

Notes complémentaires

31 mars 2004

(tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts – non vérifié)

1. MODE DE PRÉSENTATION (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme (suite)

changements de situation font en sorte que sa valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de son utilisation et de sa cession éventuelle. La perte de valeur est calculée en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds.

2. DESCRIPTION DU FONDS

Le Fonds est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale créée en vertu des lois de la province d'Ontario le 25 juin 2003 conformément à une déclaration de fiducie et modifiée conformément à des déclarations modifiées et mises à jour. Le Fonds a été créé afin d'investir, par l'intermédiaire de YPG Trust, une fiducie en propriété exclusive nouvellement constituée, dans des parts de société en commandite YPG LP et des actions de YPG GP, l'associé commandité de YPG LP. YPG LP, par l'intermédiaire de filiales, exerce des activités de publicité liées aux annuaires imprimés et électroniques principalement en Ontario et au Québec.

Le 10 février 2004, BCE Inc. (« BCE ») a échangé la totalité de ses 11 111 100 parts de YPG LP ainsi que ses 11 111 100 actions ordinaires de YPG GP pour un nombre équivalent de parts du Fonds, conformément à la convention de liquidité pour les investisseurs conclue au moment du premier appel public à l'épargne du Fonds (le « placement »). À la suite de l'exercice de ce droit de liquidation, le Fonds détenait une participation de 70,25 % dans YPG LP.

Les références à YPG LP dont il est question représentent la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la présentation de l'information de YPG LP et ses filiales sur une base consolidée.

3. ACQUISITION D'ENTREPRISE

En février 2004, les détenteurs d'options ont exercé 413 683 options à un prix d'exercice de 3,92 \$ l'option pour une contrepartie en espèces de 1,6 M\$. Ces options ont été exercées afin d'acquérir 413 683 actions de Les Placements YPG Inc., lesquelles ont été automatiquement échangées contre 413 683 parts du Fonds conformément à la convention de liquidité pour les investisseurs, d'une valeur déclarée moyenne d'environ 11,85 \$ l'action et qui, à leur tour, ont été échangées contre des parts de YPG LP. Cette opération, jumelée à l'échange, par BCE, de la totalité de ses 11 111 100 parts de YPG LP et de ses 11 111 100 actions ordinaires de YPG GP contre un nombre équivalent de parts du Fonds comme il est décrit à la note 2, a entraîné l'acquisition par le Fonds, directement et indirectement, d'une participation additionnelle de 3,28 % dans YPG LP pour une contrepartie totale de 134,6 M\$, accroissant sa participation à 70,28 %. Le Fonds a comptabilisé cette acquisition d'une part des actionnaires sans contrôle comme une acquisition en plusieurs étapes. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable nette de la participation acquise a été attribué aux actifs identifiables nets acquis sur la base de leur juste valeur marchande, en fonction d'évaluations préliminaires, selon la méthode de l'acquisition. L'attribution des actifs identifiables nets pourrait être modifiée par suite de la réception des évaluations finales. La quote-part du Fonds

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

Notes complémentaires

31 mars 2004

(tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts – non vérifié)

3. ACQUISITION D'ENTREPRISE (suite)

dans les augmentations de la juste valeur des actifs identifiables nets sous-jacents de YPG LP a été attribuée comme suit :

Actif et passif à court terme, montant net	564 \$
Autres actifs	(261)
Actif au titre des prestations constituées	542
Actifs incorporels	
Marque de commerce	2 587
Entente de non-concurrence et logo	240
Contrats de clients	9 607
Relations-clients	2 042
Noms de domaine	28
Passifs d'impôts futurs	(4 449)
Actifs identifiables nets acquis	10 900
Part des actionnaires sans contrôle acquise	56 628
Écart d'acquisition	67 045
Prix d'achat	134 573 \$

4. ENCAISSE AFFECTÉE

Dans le cadre de l'acquisition par le Fonds, par l'entremise de la Fiducie, de 118 000 000 de parts de YPG LP provenant des autres associés commanditaires, le 17 décembre 2003, la Fiducie a conclu un contrat d'entiercement avec CIBC Mellon Trust Company et certains autres associés commanditaires de YPG LP, qui n'étaient pas des résidents du Canada, aux fins de l'impôt. En vertu des modalités de ce contrat, la Fiducie a transféré un montant de 203,0 M\$ du produit à verser à ces associés commanditaires non-résidents à un compte de mise en main tierce. L'encaisse affectée entiercée à l'intention des non-résidents sera remise conformément aux contrats d'entiercement. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2004, le Fonds a remis 7,3 M\$ à ces non-résidents. Au 31 mars 2004, le solde résiduel du compte de mise en main tierce s'établit à 197,0 M\$.

5. ACTIFS INCORPORELS

	31 mars 2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marque de commerce	1 037 739 \$	- \$	1 037 739 \$
Ententes de non-concurrence et logo	108 709	1 089	107 620
Contrats de clients	134 740	69 070	65 670
Relations-clients	47 800	12 380	35 420
Noms de domaine	5 742	-	5 742
	1 334 730 \$	82 539 \$	1 252 191 \$

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

Notes complémentaires

31 mars 2004

(tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts – non vérifié)

5. ACTIFS INCORPORELS (suite)

	31 décembre 2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marque de commerce	1 035 152 \$	- \$	1 035 152 \$
Ententes de non-concurrence et logo	108 469	151	108 318
Contrats de clients	125 133	10 884	114 249
Relations-clients	45 758	1 590	44 168
Noms de domaine	5 714	-	5 714
	<u>1 320 226 \$</u>	<u>12 625 \$</u>	<u>1 307 601 \$</u>

L'amortissement pour le trimestre terminé le 31 mars 2004 s'établissait à 69,9 M\$.

6. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Le coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour le trimestre comprenait les éléments suivants :

	Trimestre terminé le 31 mars 2004	
	Prestations de retraite	Autres avantages
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	1 551 \$	244 \$
Intérêts débiteurs liés aux obligations au titre des prestations constituées	4 251	644
Rendement prévu de l'actif des régimes	(5 670)	(104)
<u>Coût net au titre des régimes d'avantages sociaux constaté</u>	<u>132 \$</u>	<u>784 \$</u>

7. AVOIR DES PORTEURS DE PARTS

La déclaration de fiducie du Fonds prévoit qu'un nombre illimité de parts peut être émis. Chaque part est cessible et représente une participation véritable, indivise et égale, dans toutes les distributions du Fonds tirées soit du bénéfice net, soit des gains en capital nets réalisés (autres que les gains en capital nets réalisés distribués aux porteurs de parts qui demandent un rachat) ou d'autres montants et prélevés à même l'actif net du Fonds en cas de liquidation ou de dissolution du Fonds. Toutes les parts du Fonds appartiennent à la même catégorie et comportent les mêmes droits et privilèges. Les parts émises aux termes du placement ne feront pas l'objet d'appels de fonds futurs et confèrent une voix à leur porteur pour chaque part entière détenue à toutes les assemblées des porteurs de parts.

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

Notes complémentaires

31 mars 2004

(tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts – non vérifié)

7. AVOIR DES PORTEURS DE PARTS (suite)

Parts émises

	Nombre de parts	Montant
Solde au 31 décembre 2003	229 504 642	2 464 600 \$
Parts émises	11 524 783	134 573
Remboursement de prêts à l'achat de parts consentis à des salariés	155 493	714
Solde au 31 mars 2004	241 184 918	2 599 887 \$

En février 2004, le Fonds a émis 11 524 783 parts par suite de l'opération décrite à la note 3, pour une contrepartie totale de 134,6 M\$.

8. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS

Le Fonds a l'intention de distribuer la plus grande part possible de ses liquidités disponibles aux porteurs de parts. Le Fonds a l'intention d'effectuer des distributions en espèces mensuelles égales aux porteurs de parts le dernier jour de chaque mois, déduction faite des montants en espèces estimatifs requis pour acquitter les charges et autres obligations du Fonds, les rachats en espèces de parts et les obligations fiscales.

Les distributions en espèces sont payables mensuellement aux porteurs de parts inscrits aux registres le dernier jour ouvrable de chaque mois et payées au plus tard 30 jours après la fin de chaque mois.

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2004, le Fonds a déclaré des distributions totales aux porteurs de parts de 52,2 M\$, ou de 0,0733 \$ la part pour trois mois. Les montants et les dates de clôture des registres liés aux distributions sont les suivants :

Date de clôture des registres	Montant	Montant par part
Le 20 janvier 2004	16 836 \$	0,0733 \$
Le 17 février 2004	17 681	0,0733
Le 19 mars 2004	17 681	0,0733
	52 198 \$	0,2199 \$

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

Notes complémentaires

31 mars 2004

(tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts – non vérifié)

9. RÉGIME DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Les régimes de rémunération à base d'actions de YPG LP comprennent des options sur actions de Les Placements YPG Inc.

Avant le placement, les options détenues par tous les détenteurs d'options ont été converties en options sur actions ordinaires de catégorie B de Les Placements YPG Inc. À la clôture du placement, tous les détenteurs d'options ont conclu une convention de liquidité pour les détenteurs d'options, en vertu de laquelle les détenteurs d'options exerceront automatiquement, au moment de l'exercice des options, leurs droits leur permettant d'échanger des actions de Les Placements YPG Inc. contre un nombre correspondant de parts du Fonds.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

	Trimestre terminé le 31 mars 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début	5 856 797	3,92 \$
Exercées	(413 683)	3,92
Annulées	(36 998)	3,92
En cours à la fin	5 406 116	3,92 \$
Pouvant être levées à la fin	377 901	3,92 \$

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, YPG LP a adopté la norme comptable liée aux rémunérations à base d'actions décrite à la note 1 applicable à toutes les attributions à compter du 1^{er} janvier 2003 en utilisant comme méthode de transition l'application rétroactive sans retraitement des données antérieures. Par conséquent, l'incidence cumulative de l'adoption de la nouvelle norme comptable sur le bénéfice cumulé d'ouverture s'établit à 17 000 \$ et une charge de rémunération de 102 000 \$ est comprise dans l'état consolidé des résultats pour le trimestre terminé le 31 mars 2004.

10. FRAIS FINANCIERS

Les principales composantes des frais financiers du Fonds s'établissent comme suit :

	Trimestre terminé le 31 mars 2004
Intérêts sur des facilités à terme non renouvelables	7 225 \$
Intérêts sur le papier commercial	1 750
Commission d'engagement et autres frais	518
Amortissement des frais de financement reportés	171
	9 664 \$

FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

Notes complémentaires

31 mars 2004

(tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts – non vérifié)

11. GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des conventions qui comprennent certaines caractéristiques correspondant à la définition de garantie en vertu de la recommandation de la Note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée « Informations à fournir sur les garanties » et qui sont habituelles dans l'industrie.

Le Fonds a conclu des conventions qui comprennent des indemnités à l'égard de certains de ses administrateurs et cadres supérieurs afin de indemniser contre des frais (y compris des honoraires juridiques), des jugements, des amendes et tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite ou instance dont les administrateurs et cadres supérieurs pourraient faire l'objet par suite de l'exécution de leurs fonctions, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et selon les intérêts primordiaux du Fonds. Le Fonds a souscrit une assurance responsabilité à l'intention des directeurs et des cadres supérieurs. Au 31 mars 2004, aucun montant n'a été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces indemnités.

Conformément au placement et à un placement subséquent le 17 décembre 2003, le Fonds a aussi conclu des conventions de prise ferme avec les preneurs fermes et des conventions de liquidité pour les investisseurs avec KKR, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et BCE en vertu desquelles la société en commandite pourrait devoir indemniser les parties en raison des déclarations formulées au moment du placement et du placement subséquent. Au 31 mars 2004, aucun montant n'a été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces indemnités.

La nature de ces garanties empêche le Fonds d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'il pourrait devoir verser aux contreparties.

12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 21 avril 2004, Les Placements YPG Inc., une filiale en propriété exclusive de YPG LP, a émis des billets à moyen terme de série 1 et de série 2 pour un produit brut combiné de 749,9 M\$. L'émission comprend des billets de série 1 à 4,57 % pour 450,0 M\$ échéant le 21 avril 2009 au prix de 99,982 \$ dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 4,574 % composé semestriellement et des billets de série 2 à 5,71 % pour 300,0 M\$ échéant le 21 avril 2014 au prix de 99,985 \$ dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,712 % composé semestriellement. Le produit de l'émission des billets a été affecté au remboursement d'emprunts bancaires en vertu des facilités de crédit bancaire existantes et à des fins d'administration générale. Les billets de série 1 et de série 2 sont garantis par le Fonds.

En avril 2004, le Fonds a remis une somme additionnelle de 152,5 M\$ aux associés commanditaires non-résidents de YPG LP en vertu des modalités du contrat d'entiercement.

États financiers consolidés intermédiaires de

YPG LP

(auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)

31 mars 2004

(non vérifié)

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)

Table des matières

Bilans consolidés intermédiaires.....	1
États consolidés intermédiaires des résultats.....	2
États consolidés intermédiaires de l'avoir des associés.....	3
États consolidés intermédiaires des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 à 11

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)
Bilans consolidés intermédiaires
(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2004	31 décembre 2003
	(non vérifié)	
ACTIF		
À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	39 912 \$	45 545 \$
Débiteurs	83 480	82 723
Charges payées d'avance	5 201	3 895
Frais de publication reportés	71 689	62 333
Impôts futurs	15 517	14 043
	215 799	208 539
FRAIS DE PUBLICATION REPORTÉS	6 733	5 110
IMMOBILISATIONS	40 062	40 834
AUTRES ACTIFS	7 574	8 142
IMPÔTS FUTURS	-	3 861
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	30 255	30 303
ACTIFS INCORPORELS (note 3)	1 120 677	1 127 754
ÉCART D'ACQUISITION (note 4)	1 568 387	1 566 278
	2 989 487 \$	2 990 821 \$
PASSIF ET AVOIR DES ASSOCIÉS		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	47 775 \$	57 061 \$
Distributions à payer	25 158	25 197
Produits reportés	44 648	42 776
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 362	1 114
	118 943	126 148
CRÉDITS REPORTÉS	7 890	6 839
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	29 427	29 112
DETTE À LONG TERME	1 053 885	1 053 992
IMPÔTS FUTURS	5 671	-
	1 215 816	1 216 091
AVOIR DES ASSOCIÉS	1 773 671	1 774 730
	2 989 487 \$	2 990 821 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)
États consolidés intermédiaires des résultats
(en milliers de dollars canadiens – non vérifié)

	Trimestre terminé le 31 mars 2004	Trimestre terminé le 31 mars 2003
Produits	164 323 \$	146 295 \$
Charges d'exploitation	66 307	43 245
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	98 016	103 050
Amortissement	11 589	118 519
Bénéfice (perte) d'exploitation	86 427	(15 469)
Frais financiers (note 8)	10 044	30 414
Bénéfice (perte) avant impôts et part des actionnaires sans contrôle	76 383	(45 883)
Charge (économie) d'impôts	7 733	(27 082)
Part des actionnaires sans contrôle	-	(505)
Bénéfice net (perte nette)	68 650 \$	(18 296) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)
États consolidés intermédiaires de l'avoir des associés
(en milliers de dollars canadiens – non vérifié)

	Trimestre terminé le 31 mars 2004				
	Capital des associés (note 6)	Options sur actions en cours	Bénéfice cumulé	Distributions	Total
Solde au 31 décembre 2003, déclaré antérieurement	1 988 319 \$	258 \$	(93 788) \$	(120 059) \$	1 774 730 \$
Incidence cumulative de l'adoption d'une nouvelle convention comptable (note 7)	-	275	(275)	-	-
Solde au 31 décembre 2003, retraité	1 988 319	533	(94 063)	(120 059)	1 774 730
Émission de parts	4 906	-	-	-	4 906
Remboursement de prêts à l'achat de parts consentis à des salariés	714	-	-	-	714
Distributions	-	-	-	(75 431)	(75 431)
Obligations en vertu d'options sur actions octroyées (note 7)	-	102	-	-	102
Bénéfice net de la période	-	-	68 650	-	68 650
Solde au 31 mars 2004	1 993 939 \$	635 \$	(25 413) \$	(195 490) \$	1 773 671 \$

	Trimestre terminé le 31 mars 2003				
	Capital des associés	Options sur actions en cours	Bénéfice cumulé	Distributions	Total
Solde au 31 décembre 2002	905 878 \$	- \$	(36 852) \$	- \$	869 026 \$
Perte nette pour la période	-	-	(18 296)	-	(18 296)
Solde au 31 mars 2003	905 878 \$	- \$	(55 148) \$	- \$	850 730 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)
États consolidés intermédiaires des flux de trésorerie
(en milliers de dollars canadiens – non vérifié)

	Trimestre terminé le 31 mars 2004	Trimestre terminé le 31 mars 2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	68 650 \$	(18 296) \$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Amortissement	11 589	118 519
Amortissement des frais de financement reportés	568	2 149
Gains de change	-	(17 599)
Part des actionnaires sans contrôle	-	(505)
Autres éléments sans incidence sur l'encaisse	1 472	886
Impôts futurs	7 600	(27 243)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation	(13 780)	(10 466)
	76 099	47 445
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(9 084)	(2 459)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite des espèces acquises	-	(4 786)
Produit tiré d'avantages incitatifs relatifs à un bail	3 008	-
	(6 076)	(7 245)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Frais d'émission	(2 244)	-
Produit de l'exercice d'options	1 622	-
Produit du remboursement de prêts à l'achat de parts consentis à des salariés	714	-
Remboursement de dettes à long terme, montant net	(278)	(12 791)
Distributions	(75 470)	-
Frais de financement reportés	-	(9 311)
	(75 656)	(22 102)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
QUASI-ESPÈCES	(5 633)	18 098
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	45 545	37 382
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	39 912 \$	55 480 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

1. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et comprennent les comptes de YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership), Les Placements YPG Inc. et ceux de Groupe Pages Jaunes Cie (la « Société »). Ces états financiers ne présentent pas toutes les informations requises par les PCGR du Canada relativement à des états financiers annuels et, par conséquent, devraient être lus parallèlement aux états financiers annuels les plus récents pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

La préparation de ces états financiers est basée sur les mêmes conventions comptables et méthodes d'application de ces conventions que les états financiers annuels les plus récents pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, à l'exception des éléments suivants :

Régime de rémunération à base d'actions

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2003, la Société a adopté la norme comptable énoncée au chapitre 3870 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA ») intitulé « Rémunérations et autres paiements à base d'actions ». La norme exige la constatation des attributions de rémunérations octroyées à des salariés ou à d'autres personnes. La norme a été appliquée aux attributions octroyées à compter du 1^{er} janvier 2003.

Pour l'exercice 2003, la Société, comme le permet la nouvelle norme, a choisi de ne pas utiliser la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises aux salariés en vertu du régime d'options sur actions. Aucune charge de rémunération n'a été constatée au titre de ce régime lorsque les options sur actions ont été attribuées aux salariés.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, la Société a adopté la modification apportée au chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Rémunérations et autres paiements à base d'actions ». La modification, publiée en novembre 2003, exige la passation en charges de toutes les attributions de rémunérations à base d'actions pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004 en utilisant la méthode de la juste valeur. La Société a choisi d'adopter la modification en utilisant comme méthode de transition l'application rétroactive sans retraitement comme le permet la norme.

Dépréciation des actifs à long terme

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, la Société a adopté la norme comptable du nouveau chapitre 3063 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Dépréciation d'actifs à long terme ». Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme. Il remplace les dispositions relatives aux réductions de valeur du chapitre 3061 intitulé « Immobilisations corporelles ». La nouvelle norme exige la constatation d'une perte de valeur pour un actif à long terme destiné à être conservé et utilisé lorsque des événements ou des changements de situation font en sorte que sa valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de son utilisation et de sa cession éventuelle. La perte de valeur est calculée en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)

Notes complémentaires

31 mars 2004

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire – non vérifié)

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

YPG LP est une société en commandite constituée en vertu des lois de la province du Manitoba le 29 novembre 2002 par YPG General Partner Inc. (« l'associé commandité »). La Société est détenue indirectement par le Fonds de Revenu Pages Jaunes (le « Fonds ») (70,28 %), KKR 1996 Fund (Overseas), Limited Partnership et KKR Partners (International) Limited Partnership (des fonds de placement gérés par Kohlberg Kravis Roberts & Co. (« KKR ») (19,43 %) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « Régime de retraite ») (10,29 %). La Société, par l'entremise de filiales, exerce des activités de publicité liées aux annuaires imprimés et électroniques principalement en Ontario et au Québec.

Le 10 février 2004, BCE Inc. (« BCE ») a échangé la totalité de ses 11 111 100 parts de la Société ainsi que ses 11 111 100 actions ordinaires de YPG GP pour un nombre équivalent de parts du Fonds, conformément à la convention de liquidité pour les investisseurs conclue au moment du premier appel public à l'épargne du Fonds (le « placement »).

3. ACTIFS INCORPORELS

	31 mars 2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marque de commerce	1 006 150 \$	- \$	1 006 150 \$
Ententes de non-concurrence et logo	110 620	4 901	105 719
Contrats de clients	261 942	261 531	411
Relations clients	71 191	67 928	3 263
Noms de domaine	5 134	-	5 134
	1 455 037 \$	334 360 \$	1 120 677 \$

	31 décembre 2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marque de commerce	1 005 000 \$	- \$	1 005 000 \$
Ententes de non-concurrence et logo	110 500	3 980	106 520
Contrats de clients	261 655	261 216	439
Relations clients	71 115	60 454	10 661
Noms de domaine	5 134	-	5 134
	1 453 404 \$	325 650 \$	1 127 754 \$

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)

Notes complémentaires

31 mars 2004

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire – non vérifié)

3. ACTIFS INCORPORELS (suite)

L'amortissement pour le trimestre terminé le 31 mars 2004 s'établissait à 8,7 M\$ (117,4 M\$ en 2003).

Immédiatement après l'exercice des options décrites à la note 7, les actions de Les Placements YPG Inc. ont été échangées pour des parts du Fonds. L'opération a été comptabilisée par la Société comme une acquisition en plusieurs étapes selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions acquises s'est traduit par une augmentation de 1,1 M\$ de la marque de commerce, une augmentation de 0,1 M\$ des ententes de non-concurrence et logo, une augmentation de 0,3 M\$ des contrats de clients et une augmentation d'environ 0,1 M\$ des relations clients.

4. ÉCART D'ACQUISITION

Immédiatement après l'exercice des options décrites à la note 7, les actions de Les Placements YPG Inc. ont été échangées pour des parts du Fonds. L'opération a été comptabilisée par la Société comme une acquisition en plusieurs étapes selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions acquises s'est traduit par une augmentation d'environ 2,1 M\$ de l'écart d'acquisition.

5. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Le coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour le trimestre comprenait les éléments suivants :

	Trimestre terminé le 31 mars 2004		Trimestre terminé le 31 mars 2003	
	Prestations de retraite	Autres avantages	Prestations de retraite	Autres avantages
Coût des services rendus de la période	1 551 \$	244 \$	1 780 \$	124 \$
Intérêts débiteurs liés aux obligations au titre des prestations constituées	4 251	644	4 950	332
Rendement prévu de l'actif des régimes	(5 670)	(104)	(6 243)	(57)
Coût net au titre des régimes d'avantages sociaux constaté	132 \$	784 \$	487 \$	399 \$

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)

Notes complémentaires

31 mars 2004

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire – non vérifié)

6. AVOIR DES ASSOCIÉS

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité de parts. Les parts sont assorties de droits de vote et elles donnent lieu à une répartition proportionnelle des bénéfices, des pertes et des distributions de capital par la Société.

Parts émises

	Associé commandité \$	Associés commanditaires Parts	\$	Parts	Total \$
Solde au 31 décembre 2003	2 041 \$	342 615 642	1 986 278 \$	342 615 642	1 988 319 \$
Parts émises	-	413 683	4 901	413 683	4 901
Apports de capital	5	-	-	-	5
Remboursement de prêts à l'achat de parts consentis à des salariés	-	155 493	714	155 493	714
Solde au 31 mars 2004	2 046 \$	343 184 818	1 991 893 \$	343 184 818	1 993 939 \$

L'associé commandité ne détient pas de parts de la Société mais a plutôt droit à une participation indivise de 0,1 % du capital et du bénéfice (sa participation d'associé commandité).

En février 2004, les détenteurs d'options ont exercé 413 683 options à un prix d'exercice de 3,92 \$ l'option pour une contrepartie en espèces de 1,6 M\$. Ces options ont été exercées et échangées contre 413 683 actions de Les Placements YPG Inc., lesquelles ont été automatiquement échangées contre 413 683 parts du Fonds conformément à la convention de liquidité pour les détenteurs d'options, d'une valeur déclarée moyenne d'environ 11,85 \$ l'action et qui, à leur tour, ont été échangées contre 413 683 parts de YPG LP, ce qui a entraîné un apport en capital total de 4,9 M\$.

7. RÉGIME DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Les régimes de rémunération à base d'actions de la Société comprennent des options sur actions de Les Placements YPG Inc.

Avant le placement, les options détenues par tous les détenteurs d'options ont été converties en options sur actions ordinaires de catégorie B de Les Placements YPG Inc. À la clôture du placement, tous les détenteurs d'options ont conclu une convention de liquidité pour les détenteurs d'options, en vertu de laquelle les détenteurs d'options exerceront automatiquement, au moment de l'exercice des options, leurs droits leur permettant d'échanger des actions de Les Placements YPG Inc. contre un nombre correspondant de parts du Fonds. Dans le cadre de la restructuration qui a eu lieu avant le placement, le nombre d'options a été ajusté au moyen d'un facteur de 1,2756 et le prix d'exercice a été ajusté au moyen d'un facteur de 0,7839.

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)

Notes complémentaires

31 mars 2004

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire – non vérifié)

7. RÉGIME DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

	Trimestre terminé le 31 mars 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début	5 856 797	3,92 \$
Exercées	(413 683)	3,92
Annulées	(36 998)	3,92
En cours à la fin	5 406 116	3,92 \$
Pouvant être levées à la fin	377 901	3,92 \$

	Trimestre terminé le 31 mars 2003	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début	2 427 750	5,00 \$
Taux de conversion	1,2756	0,7839
En cours à la fin	3 096 881	3,92 \$
Pouvant être levées à la fin	-	- \$

Aucune option n'a été octroyée au cours du trimestre terminé le 31 mars 2003.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, la Société a adopté la norme comptable liée aux régimes de rémunération à base d'actions décrite à la note 1 applicable à toutes les attributions à compter du 1^{er} janvier 2003 en utilisant comme méthode de transition l'application rétroactive sans retraitement des données antérieures. Par conséquent, l'incidence cumulative de l'adoption de la nouvelle norme comptable sur le bénéfice cumulé d'ouverture s'établit à 275 000 \$. Puisque aucune option n'a été octroyée au cours du trimestre terminé le 31 mars 2003, il n'y a eu aucune incidence pro forma sur le bénéfice net.

Après le 1^{er} janvier 2003, 3144 189 options sur actions (déduction faite de 132 422 annulations) ont été octroyées à certains salariés à un prix d'exercice de 3,92 \$ l'action, entraînant une charge de rémunération de 102 000 \$ comprise dans l'état consolidé des résultats pour le trimestre terminé le 31 mars 2004.

YPG LP (auparavant BAI Acquisition Limited Partnership)

Notes complémentaires

31 mars 2004

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire – non vérifié)

8. FRAIS FINANCIERS

Les principales composantes des frais financiers de la Société s'établissent comme suit :

	Trimestre terminé le 31 mars 2004	Trimestre terminé le 31 mars 2003
Intérêts sur les facilités à terme non renouvelables	7 225 \$	27 186 \$
Intérêts sur les emprunts subordonnés de premier rang	-	18 493
Intérêts sur le papier commercial	1 750	-
Commission d'engagement et autres frais	501	185
Amortissement des frais de financement reportés	568	2 149
Gains de change	-	(17 599)
	10 044 \$	30 414 \$

9. PROVISION POUR RESTRUCTURATION ET CHARGES SPÉCIALES

Le tableau suivant présente les activités liées à la provision pour restructuration et les charges spéciales portées en diminution de la provision reportée depuis le 31 décembre 2003 :

	Charges liées à la restructuration	Autres charges spéciales	Total
Solde au 31 décembre 2003	5 465 \$	100 \$	5 565 \$
Espèces utilisées en 2004	2 455	13	2 468
Solde au 31 mars 2004	3 010 \$	87 \$	3 097 \$

10. GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des conventions qui comprennent certaines caractéristiques correspondant à la définition de garantie en vertu de la recommandation de la Note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée « Informations à fournir sur les garanties » et qui sont habituelles dans l'industrie.

La Société a conclu des conventions qui comprennent des indemnités à l'égard de certains de ses administrateurs et cadres supérieurs afin de les indemniser contre des frais (y compris des honoraires juridiques), des jugements, des amendes et tout montant réellement et raisonnablement encouru par eux relativement à toute poursuite ou instance dont les administrateurs et cadres supérieurs pourraient faire l'objet par suite de l'exécution de leurs fonctions, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans les meilleurs intérêts de la Société. La Société bénéficie d'une assurance responsabilité à l'intention des directeurs et des cadres supérieurs qui a été souscrite par le Fonds. Au 31 mars 2004, aucun montant n'a été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces indemnités.

10. GARANTIES (suite)

Conformément au placement et à un placement subséquent le 17 décembre 2003, la Société a aussi conclu des conventions de prise ferme avec les preneurs fermes et des conventions de liquidité pour les investisseurs avec KKR, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et BCE en vertu desquelles la société en commandite pourrait devoir indemniser les parties en raison de déclarations formulées au moment du placement et du placement subséquent. Au 31 mars 2004, aucun montant n'a été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces indemnités.

La nature de ces garanties empêche la Société d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'elle pourrait devoir verser aux contreparties.

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 21 avril 2004, Les Placements YPG Inc., une filiale en propriété exclusive de la Société, a émis des billets à moyen terme de série 1 et de série 2 pour un produit brut combiné de 749,9 M\$. L'émission comprend des billets de série 1 à 4,57 % pour 450,0 M\$ échéant le 21 avril 2009 au prix de 99,982 \$ dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 4,574 % composé semestriellement, et des billets de série 2 à 5,71 % pour 300 M\$ échéant le 21 avril 2014 au prix de 99,985 \$ dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,712 % composé semestriellement. Le produit de l'émission des billets a été affecté au remboursement d'emprunts bancaires en vertu des facilités de crédit bancaires existantes de la Société et à des fins d'administration générale.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période de l'exercice en cours.